



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 3 avril 2017

De nouvelles mesures pour mieux contrôler les expérimentations animales en Région bruxelloise

La Secrétaire d'État au Bien-être animal Bianca Debaets a indiqué qu'il y aurait à l'avenir plus de contrôles, notamment inopinés, dans l'ensemble des laboratoires agréés pour les expérimentations animales en Région bruxelloise. C'est l'une des mesures annoncées à l'occasion d'une conférence de presse où elle a aussi confirmé la fin de la suspension d'agrément qui avait été infligée à la VUB (Vrije Universiteit Brussel) à la suite d'infractions constatées par les inspecteurs de Bruxelles-Environnement il y a quatre mois.

« Pour mieux contrôler les instituts de recherche bruxellois en matière d'expérimentations animales, j'ai décidé de prendre une série de mesures qui entreront en vigueur très prochainement », précise Bianca Debaets, Secrétaire d'État bruxelloise au Bien-être animal. Les voici :

- Plus de contrôles (annoncés ou inopinés) des animaleries et des laboratoires des institutions agréés. Pour vérifier que toutes les procédures sont suivies à la lettre pour garantir le bien-être animal.
- Une nouvelle commission déontologique verra bientôt le jour avec une nouvelle composition : des personnes issues des institutions agréées mais également des membres extérieurs, parmi lesquels des membres du Conseil bruxellois du bien-être animal. Cette commission rend des avis au Gouvernement, notamment pour la délivrance d'agrément ou le suivi de pistes alternatives.
- Les commissions éthiques des institutions agréées – qui approuvent les différents projets d'expérimentation – devront à l'avenir compter également au minimum 2 personnes extérieures. Des experts de Bruxelles-Environnement y siégeront également.
- Un budget de 30.000 euros a été libéré pour un meilleur suivi de l'ensemble des laboratoires avec des analyses de risque.
- D'autre part, la Secrétaire d'État confirme sa volonté de mettre en place un cadastre national des expérimentations animales pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et aussi pour éviter les tests superflus et donc les souffrances animales inutiles. Une demande de concertation a été envoyée aux Ministres flamand et wallon en charge du Bien-être animal.

Enfin, signalons que, pour la 3^e année d'affilée, un subside de 30.000 € a été accordé à l'équipe du Professeur Vera Rogiers (VUB) qui travaille sur des méthodes alternatives par rapport aux expérimentations animales (sur base de cellules souches).

Dossier VUB

En fin d'année dernière, un reportage vidéo 'caméra cachée' de l'association GAIA dans les installations d'expérimentation animales de la VUB a fait la une de l'actualité. A la demande de la Secrétaire d'État bruxelloise au bien-être animal Bianca Debaets, une enquête a été immédiatement lancée par les inspecteurs de Bruxelles-Environnement. A la suite d'infractions constatées par rapport aux lois relatives à la protection animale ou aux expérimentations animales, les laboratoires de la VUB ont été suspendus par rapport à la possibilité de réaliser toute nouvelle expérimentation animale.

Après plusieurs semaines d'analyse et d'enquête approfondies, la Région bruxelloise a pris position dans le cadre de ce dossier. Compte tenu des aménagements apportés par la VUB, notamment au niveau de ses procédures internes et des correctifs qui ont été apportés au niveau administratif, les sanctions à l'égard de la VUB sont levées et l'institution peut ainsi poursuivre ses recherches au travers de l'expérimentation animale.

*« Nous avons mené des contrôles approfondis et à la suite d'injonctions envoyées par notre administration, la VUB s'est totalement mise en ordre. C'est la raison pour laquelle ils vont pouvoir récupérer leurs agréments. Mais la reprise des projets d'expérimentation animale se fera de manière phasée sur deux mois et sous le contrôle de notre inspection. Je me réjouis également de l'annonce par la VUB de la construction prochaine d'une nouvelle animalerie d'une valeur de 14 millions. Et en attendant ils ont débloqué 100.000 euros pour rénover l'animalerie existante notamment au niveau des systèmes de ventilation et de mesure de l'humidité ou de la qualité de l'air », précise **Bianca Debaets**, la Secrétaire d'État bruxelloise en charge du Bien-être animal.*

Porte-parole de Bianca Debaets: Pierre Migisha – pmigisha@gov.brussels 0475 720 412.